

Le système d'information et d'alerte au Grand-Duché de Luxembourg

Vu la taille minuscule du pays, les services de secours au Luxembourg sont organisés de façon à ce que seulement un central d'accueil des appels de secours d'urgence est suffisant. Ce central, sous la responsabilité du Service National de la Protection Civile, est accessible sous un seul numéro téléphonique à savoir le numéro d'appel d'urgence unique européen 1 1 2. A partir de ce central tous les services de secours nationaux sont alertés.

Les corps de sapeurs-pompiers volontaires constitués au niveau communal sont au nombre de 250 avec un effectif de l'ordre de 8000 unités.

La Protection Civile est organisée de façon décentralisée dans 25 centres de secours répartis sur tout le territoire du pays regroupant un nombre de 2300 volontaires pour différentes missions.

Les compétences et la rapidité de ces unités d'intervention sont unanimement appréciées. Leur efficacité dépend d'une grande partie d'un système d'alerte, s'appuyant sur des technologies de plus en plus évoluées, que je vais expliquer ci dessous.

En effet, un appel au 112 provoquant une intervention des unités de secours déclenche une cascade d'opérations techniques et informatiques. De ce fait le système d'alarme de la Protection Civile constitue un élément vital du système des secours d'urgence. Nous distinguons entre :

- l'alerte des unités de secours et
- l'alerte ou l'information de la population.

L'alerte des unités de secours peut être réalisée via différents modes à savoir :

- par appareils recherche personnes
- par sirènes d'alerte
- par radiocommunication
- par téléphone.

L'alerte des unités de secours, énumérées ci-dessus, est réalisée en principe par l'intermédiaire du réseau propre de radio messagerie de la Protection Civile. Les appareils recherche personnes servent à alerter soit individuellement, soit par groupe, les volontaires assurant les permanences.



Récemment on a introduit la possibilité d'émettre des messages à caractères alphanumériques vers des récepteurs de la nouvelle génération équipés d'écrans à cristaux liquides multi-lignes.

Par l'équipement complémentaire, à insérer dans les véhicules d'interventions, le « paging data receiver », l'information destinée aux intervenants serait améliorée. En effet, via le réseau d'alerte, il serait possible d'émettre directement dans les voitures les informations nécessaires garantissant un déroulement optimal de l'intervention.

Certains corps de sapeurs pompiers qui ne sont pas encore équipés d'appareils recherche personnes sont alertés par le biais des sirènes d'alerte.

Une troisième possibilité d'alerter les unités d'intervention est par le moyen de radiocommunication. En effet les véhicules d'intervention en route, principalement les ambulances en retour d'une intervention peuvent être alertées par radio vers une nouvelle destination. Un système de localisation des voitures d'intervention, récemment testé, devrait permettre d'améliorer significativement la chaîne de secours.

La quatrième méthode, celle de la dernière chance, consiste dans le réseau téléphonique public. Une banque de donnée contient toutes les données des volontaires, donc aussi ceux qui sont nécessaires pour l'alerte par téléphone (numéro téléphonique privé, travail, mobile).

En ce qui concerne l'information du public on différencie entre trois possibilités :

- par sirène
- par les médias
- par les administrations communales.

En cas de nécessité lors de situations d'exception (p. ex. pollution chimique ou radioactive, inondations) l'alerte respectivement l'information de la population se fait par les sirènes. Selon le ton d'alerte le public peut différencier s'il s'agit d'une alerte ou bien d'une information respectivement d'une préalerte – dans ce cas ils sont invités à brancher leur poste de radio.

Vu l'importance de l'information du public en cas de situation d'exception il est constitué une cellule information et presse qui est l'outil de communication des décideurs pour informer la population et de lui transmettre ses décisions.

D'autres moyens d'information supplémentaires pour la population sont actuellement en phase de projet à savoir :

- Diffusion des messages directement sur le télétexte de la seule station de télévision



- Emettre des messages sur les canaux d'informations des différents exploiteurs d'antennes collectives.

Une troisième possibilité qui est principalement utilisée en cas d'inondations importantes est d'informer les administrations communales concernées, qui doivent pourvoir la diffusion des messages à leur population.

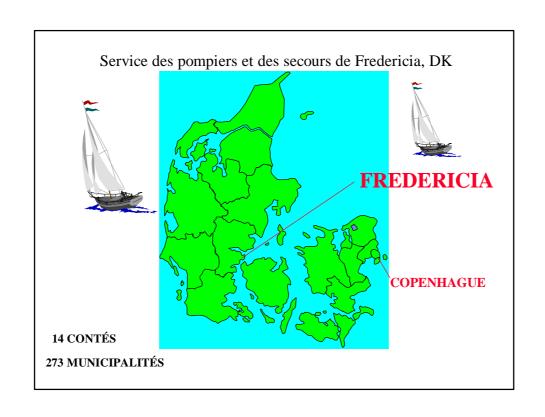


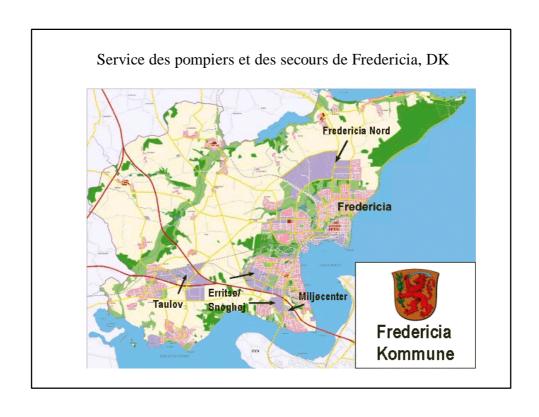
PRÉSENTATION par:

IB BERTELSEN

Pompier-chef adjoint







DONNÉES SUR FREDERICIA:

•ZONE EN HECTARES: 13.000

•POPULATION: 49.000

•EXPORTATION DE PÉTROLE BRUT DANOIS





•RAFFINERIE PÉTROLIÈRE

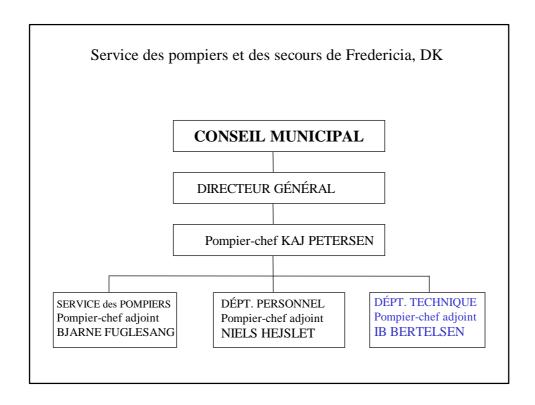
Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK

•THE GREATEST PORT IN DENMARK





•STORAGE OF AMMONIA (70.000 T)



DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

- •SÉCURITÉ INCENDIE/ PRÉVENTION
- •ANALYSE DES RISQUES
- •ÉVALUATION DES RISQUES
- •PLANIFICATION DE PRÉVOYANCE ET D'URGENCE
- •PRODUITS DANGEREUX
- •RÉACTION EN CAS DE FUITE DE PÉTROLE

DONNÉES SUR KEMIRA DANEMARK:

PRODUCTION DE FERTILISANTS, approx. 900.000 tonnes

QUELQUE 510 EMPLOYÉS AU DANEMARK

LA COMPAGNIE DISPOSE DE SA PROPRE BRIGADE DE 60 POMPIERS .

CETTE BRIGADE EST FORMÉE ET ENTRAÎNÉE PAR LE SERVICE DES POMPIERS ET DES SECOURS DE FREDERICIA

Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK



KEMIRA DOIT FAIRE APPEL AU SERVICE MUNICIPAL DES POMPIERS ET DES SECOURS DANS LES SITUATIONS SUIVANTES:

- EN CAS DE FUITE D'AMMONIAQUE, DE GAZ NITREUX & D'ACIDE
- •EN CAS DE DÉCOMPOSITION
- •EN CAS D'INCENDIE
- EN CAS DE DOUTE

Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK

SYSTÈMES D'ALARME À KEMIRA:

LA COMPAGNIE DISPOSE DE DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'ALARME CONTRE LE FEU CONNECTÉS DIRECTEMENT AU SERVICE MUNICIPAL DES POMPIERS.

UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DIRECTE RELIE KEMIRA ET LE SERVICE DES POMPIERS.

LA MÊME FRÉQUENCE RADIO PEUT ÊTRE UTILISÉE SUR LE THÉÂTRE DES OPÉRATIONS.

POUR CHAQUE TYPE D'ALARMES, EST PRÉVUE UNE RÉPONSE IMMÉDIATE:

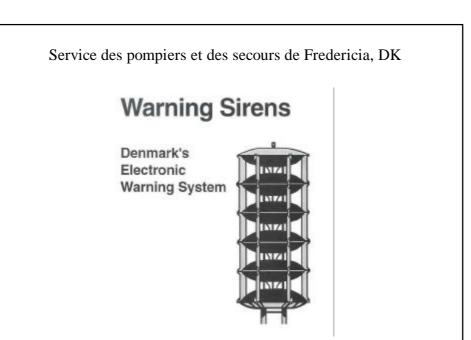
- •DE LA BRIGADE DES POMPIERS SUR PLACE.
- •DE LA CASERNE MUNICIPALE DES POMPIERS.
- •DES SERVICES AMBULANCIERS.
- •DE LA POLICE.

Service des pompiers et des secours de Fredericia, I

SYSTÈME D'ALERTE AVANCÉE:

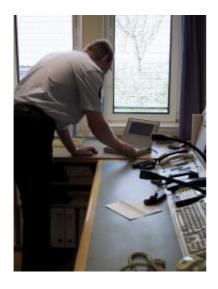


- •LA VILLE EST COUVERTE PAR UN NOUVEAU SYSTÈME DE SIRÈNES ÉLECTRONIQUES.
- •LE COMMANDANT SUR PLACE PEUT DONNER L'ORDRE D'ACTIVER LE SYSTÈME D'ALERTE AVANCÉE.
- •L'INFORMATION AU PUBLIC EST TRANSMISE PAR LA RADIO ET PAR LES RADIOS COMMERCIALES LOCALES.





Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK









Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK Salle de décontamination à l'hôpital:







Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK

Incendie de fertilisants à Fredericia.

Constat de Kemira

Description de l'accident :

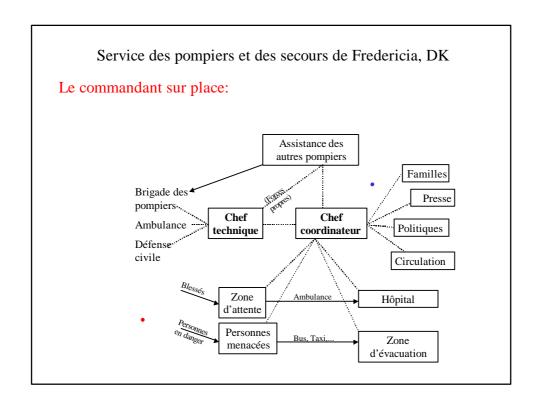
L'accident s'est produit vers 6:00 après une modification de calibre du fertilisant de 540 à 30. La modification de calibre a commencé à 23:00, le 23 août 1996. Elle s'est déroulée selon les plans jusqu'à environ 5:00 du 24 août 1996. C'est alors qu'un problème avec le granulateur n° 3 de la ligne de production n°1 s'est produit. À 05:40 une décomposition du fertilisant a été détectée dans le granulateur n° 3 entraînant la fermeture de l'usine et une émission dans l'atmosphère de gaz nitreux de décomposition, essentiellement par la cheminée de l'usine. La décomposition et l'incendie qui s'en est suivi ont été maîtrisés par la brigade des pompiers en moins d'une heure.

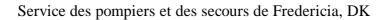
À 09:45 une nouvelle augmentation des émissions de fumées nitreuses a été détectée dans la cheminée. Une nouvelle décomposition du fertilisant a été découverte dans le granulateur n° 4 et elle a été maîtrisée par la brigade des pompiers à 11:00 le 24 août 1996.

Service des pompiers et des secours de Fredericia, DK



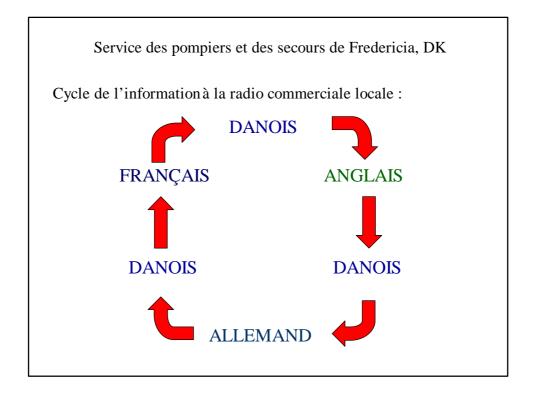


















Objectifs de l'alarme . . .

PROTECTION CIVILE SUISSE

Chacun doit être informé

- à temps
- à bon escient
- sur ce qu'il faut faire en priorité



1

Alerte . . .



Une alerte ne concerne que **les autorités**

Elle doit être communiquée le plus rapidement possible de manière à ce que les autorités responsables puissent préparer les actions nécessaires





Alarme de la population . . .



 Avertir la population avec un son provenant des sirènes.



sirènes mobiles:

env. 3'000

 L'information et les directives sur le comportement à adopter sont données par la radio



.

Dans quel délai . . .



Les **municipalités** ont la **responsabilité** d'informer leur population (selon la législation cantonale)

Echelle de temps: ((5))



- Au max.1 heure de délai entre la centrale nationale d'alarme (CENAL) et la police
- Au max.1 heure de délai pour la préparation de l'infrastructure technique dans la municipalité



Alarme générale . . .



(1 minute)

www.www

Annonce la diffusion, par la radio, de consignes sur le comportement à adopter ou de communications officielles

Déclenchement: en cas de danger menaçant la population

Comportement: - écouter la radio

- se conformer aux directives des autorités

 consulter l'aide-mémoire « Que faire en cas de danger » qui figure à la fin de l'annuaire

téléphonique

- informer les voisins

Fin du danger: communiquée par la radio ou par les

autorités locales

5

Alarme eau . . .



20 Sec. 10 Sec. 20 Sec. 10 Sec. 20 Sec. 10 Sec.

Annonce la diffusion, par la radio, de consignes sur le comportement à adopter ou de communications officielles

Déclenchement: en cas de danger immédiate menaçant la population

Comportement: - écouter la radio

se conformer aux directives des autorités

 consulter l'aide-mémoire « Que faire en cas de danger » qui figure à la fin de l'annuaire

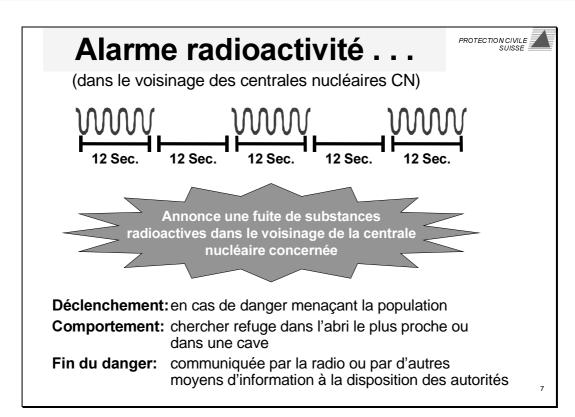
téléphonique

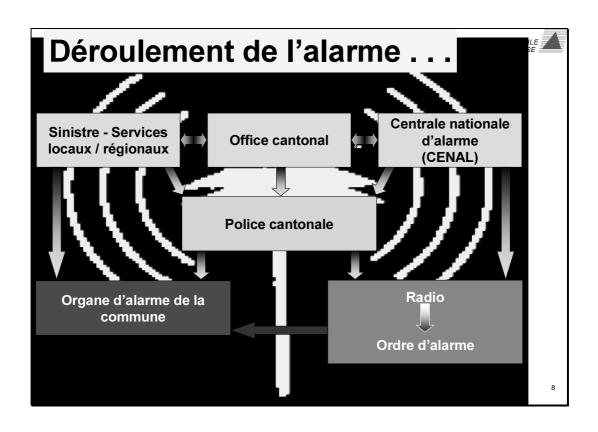
- informer les voisins

Fin du danger: communiquée par la radio ou par les

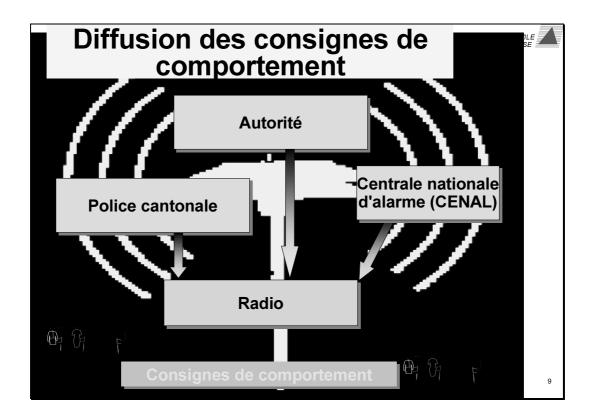
autorités locales









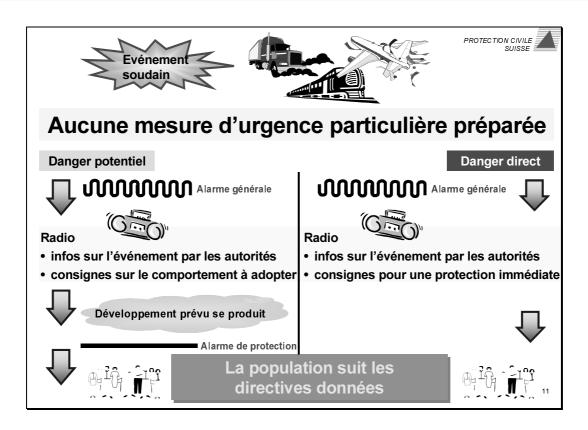


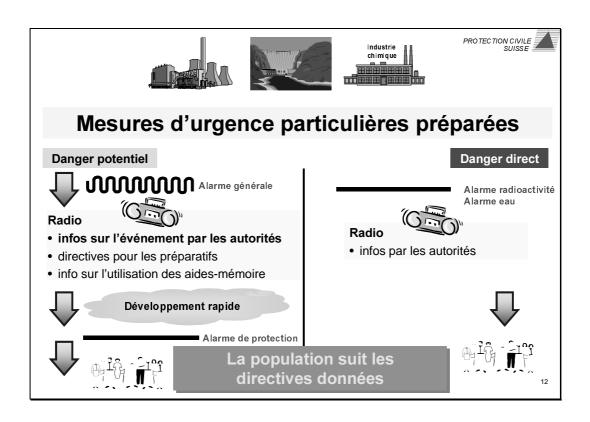
Perspectives futures . . .



- Des systèmes de pré-alerte pour la population (temps de réaction inférieur à 15 minutes)
- Une liaison directe entre la centrale nationale d'alarme (CENAL) et les services de renseignements
- Un ou des systèmes permettant de transmettre les consignes sur le comportement à adopter pour la population (communication unilatérale)
- Obligation à toutes les stations de radio et de télévision de transmettre des bulletins officiels et des directives (mesure légale)
- Un ou des systèmes permettant d'informer la population séjournant dans les abris









Résultats du travail en groupes

Groupe de travail 1

Les participants aux travaux de ce groupe étaient invités à débattre et à examiner s'il est utile d'améliorer une harmonisation dans le domaine de l'alerte et de l'alarme de la population. Par exemple, comment être sûr qu'un signal ou un signe donnés entraînent une réaction similaire dans les différents pays.

- Une harmonisation des moyens techniques d'alerte et d'alarme du public vous semble-telle nécessaire?
- Types de signaux (existants, à l'intérieur de locaux, à l'extérieur, nécessité d'une normalisation)?
- Y a-t-il selon vous des besoins en matière de coopération entre les pays?
- Qu'est-ce qui a déjà été fait?
- Quels sont, selon vous, les besoins en matière de développement ou au niveau réglementaire?

Résultats et conclusions, en bref:

- Des signaux d'alerte communs, ayant le même sens dans chaque Etat membre, doivent être utilisés.
- Les signaux acoustiques semblent être les meilleurs pour alerter et pour informer le public, mais d'autres alternatives doivent également être examinées.
- Une journée de test général du système d'alerte, par exemple le 11 février, devrait être instaurée.
- Les signaux locaux devraient être acceptés.
- Les signaux doivent être différents des signaux utilisés sur les lieux de travail.
- Des études permettant de trouver les meilleurs types de signaux doivent être menées, et le public doit être éduqué à reconnaître ces signaux.
- Les solutions à court terme doivent être très bon marché et les solutions à long terme doivent être conçues minutieusement.

Groupe de travail 2: Questions organisationnelles

Les participants à ce groupe de travail étaient invités à discuter des problèmes organisationnels liés à la mise en oeuvre d'un système d'alerte national. Qui devrait être responsable du développement et de l'entretien du système d'alerte national? Quelles autorités ou autres instances doivent être consultées?

- Problèmes organisationnels liés à la mise en oeuvre d'un système d'alerte national.
- Qui fait quoi?
- Qui consulter?
- Eventuelle coopération.



Résultats et conclusions en bref:

- La mise en oeuvre et l'entretien d'un système d'alerte national doivent être sous la responsabilité du gouvernement central.
- Consulter les autres pays, éviter leurs erreurs essentiel est essentiel.
- La communication doit être franche et claire.
- Lobby de l'environnement.
- Les diffuseurs jouent un rôle-clé en matière d'alerte et d'information du public.
- Toute spécification doit être claire.
- Le public doit comprendre quel est son rôle et quelles sont ses responsabilités.
- Le public aux abords des sites doit être formé de manière à être vigilant et ne pas attendre le déclenchement la sirène.

Groupe de travail 3:

Possibilités offertes par les technologies modernes et les médias d'alerter et d'informer le public. Comment les utiliser efficacement?

Résultats et conclusions en bref:

- Différentes technologies et différents médias ou, du moins, différentes méthodes, doivent exister en prévision de différents types d'accidents et de crises à des stades divers.
- Les technologies et installations utilisés pour donner l'alerte et informer le public doivent être, sinon exactement normalisés, au moins harmonisés.
- La technologie et les innovations futures TV numérique, Internet, nouveaux réseaux cellulaires, communication par satellite etc.) suscitent de fortes attentes; toutefois, on se souviendra que la technologie elle-même ne saurait résoudre tous les problèmes.
- Les expériences, les avantages et les inconvénients des expériences locales relatifs à la nouvelle technologie et aux nouvelles installations doivent être partagés, et la répétition des erreurs déjà commises être évitée.

Groupe de travail 4:

Possibilités et obligations d'utiliser les technologies et les médias modernes pour répondre aux besoins spécifiques des citoyens (personnes âgées, handicapés, touristes).

Résultats et conclusions en bref:

- Le problème est que les catégories mineures concernées représentent aussi des questions politiquement mineures.
- Il semble, malheureusement, que les accidents surviennent avant que l'on agisse.
- Possibilités:
 - * Se fonder sur la législation existante.
 - * Programme communautaire quinquennal "Information du public".
- La technologie ne résout pas tout; c'est pourquoi:
- * Les autorités de la protection civile doivent être, d'une manière ou d'une autre, en mesure de localiser les handicapés.



- * Les gardiens doivent aussi être spécialement formés.
- * Les pays qui ont déjà expérimenté de nouvelles installations technologiques permettant d'aider les groupes spécifiques, doivent être consultés. Les avantages et les inconvénients doivent être partagés et la répétition des erreurs commises doit être évitée.

Observations

Le monde de demain sera de plus en plus dépendant de la technologie de l'information; la mobilité, le besoin d'information et l'indépendance des personnes augmentent. Les attentes futures, relatives au développement d'appareillages techniques utilisés pour information et pour alerter la population lors des situations d'accident, sont fortes. Il ressort des exposés que la nouvelle technologie et les nouveaux systèmes techniques ouvrent d'ailleurs de nouvelles possibilités d'alerter sans cesse mieux la population, et de mieux prendre en compte également les groupes spécifiques (personnes âgées, touristes, handicapés), le principe étant que tous soient traités sur un pied d'égalité et que tous reçoivent simultanément l'information nécessaire. Par ailleurs, il existe déjà des systèmes concurrents destinés à alerter la population et à sauver des vies et d'autres sont en vue; mais les systèmes doivent être construits sur la bas des problèmes qu'ils servent à résoudre et non le contraire.

Sur la base des exposés et du questionnaire préalable, les systèmes d'alerte et la pratique liée à leur mise en oeuvre dans les différents divergent les uns des autres; par exemple, les signaux d'alerte (notamment les signaux émis par les sirènes) ne sont pas uniformes. Un besoin très clair se fait sentir dans ce domaine.

Afin que les questions évoquées ci-dessus trouvent leurs réponses adéquates réalisent, les Etats membres de l'Union européenne doivent coopérer entre eux; ils doivent également s'efforcer d'uniformiser, dans toute la mesure du possible, les méthodes et les moyens destinés à informer la population dans les situations dangereuses. Sur le plan national et à l'échelon local, divers systèmes techniques, installations et accessoires nouveaux ont déjà été expérimentés; les leçons tirées de ces expériences devront être prises en compte dans la conception future.

Les ateliers comme celui qui est l'objet du présent rapport constituent des forums par excellence permettant aux experts des différents pays d'échanger des informations; en même temps, ils offrent l'excellente possibilité de préparer la suite du projet "Information au public", nécessaire à l'édification d'un avenir commun qui présente toute sécurité pour le public.



Participants

Borel René, Specialist for Alarm and Telecommunication (Training)

Federal Office for Civil Protection

Monbijoustrasse 91 Tel. +41 31 322 50 43 CH-3003 Bern Fax. +41 31 322 52 36

Switzerland E-mail rene.borel@bzs.admin.ch

Haefliger Daniel, Specialist for Alarm and Telecommunication (Policy)

Federal Office for Civil Protection

Monbijoustrasse 91 Tel. +41 31 322 52 50 CH-3003 Bern Fax. +41 31 322 52 36

Switzerland E-mail <u>daniel.haefliger@bzs.admin.ch</u>

Mlynarczyk Mariusz, Inspector of Warning and Detection Section

Crisis Management and Protection of Population Agency

38 Podchorazych Street Tel. +48 22 523 30 43

+48 604987973 (mobile)

00-914 Warsaw Fax. +48 22 523 30 78

Poland E-mail <u>centrum@uzkiol.gov.pl</u>

Lebrot Jacques, Sous-Préfet

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles Ministère de l'Interieur 87/95 Quai du Docteur Dervaux Tel. +33 01 56 04 72 41 92600 Asnieres Fax. +33 01 56 04 75 78

France E-mail

Jacques.Lebrot@intérieur.gouv.fr

Nussbaumer Jean-Jacques, Chargé de mission

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles Ministère de l'Intérieur 87/95 Quai du Docteur Dervaux Tel. +33 01 56 04 74 86 92600 Asnieres Fax. +33 01 56 04 75 78

France E-mail

<u>JeanJacques.Nussbaumer@intérieur.gouv.fr</u>

Boor Joop, Member of Dept. Technics & Logistics

Ministry of the Interior and Kingdom Relations Crisis Management & Fire Services

P.O.Box 20011 Tel. +31 70 426 73 55 2500 EA The Hague Fax. +31 70 426 7642

Holland

Geerlings Paul, Quality Manager

Ministry of the Interior and Kingdom Relations Crisis Management & Fire Services

P.O.Box 20011 2500 EA The Hague

Holland E-mail paul.geerlings@minbzk.nl



Arkel Martin, Senior Administration Officer

The National Board of Psychological Defence

P.O.Box 2195 10315 Stockhom

Sweden E-mail <u>martin.arkel@psycdef.se</u>

Berged Hans, Head of Command & Control Systems Section

 Swedish Rescue Services Agency
 Tel.
 +46 54 10 40 00

 SE-65180 Karlstad
 Fax.
 +46 54 10 28 89

Sweden E-mail <u>Hans.berged@kd.srv.se</u>

Viklund Karin, Deputy Head of Information Department

 Swedish Rescue Services Agency
 Tel.
 +46 54 13 50 00

 SE-65180 Karlstad
 Fax.
 +46 54 13 56 00

Sweden E-mail Karin.viklund@kd.srv.se

Lundin Enrico, Head of Command and Technical Department

Swedish Rescue Services Agency

Karolinen Tel. +46 54 13 50 00 SE-65180 Karlstad Fax. +46 54 10 28 89

Sweden E-mail <u>enrico.lundin@kd.srv.se</u>

Bertelsen Ib, Ass. Chief Fire Officer

Fire & Rescue Service of Fredericia

7, Prangervej Tel. +45 75 92 11 66 DK-7000 Fredericia Fax. +45 75 92 16 33

Denmark E-mail beib@fredericiakom.dk

Lawrence Alan Paul, Grade 7, Project Manager National Attack Warning System

Home Office Emergency Planning

Room 658, 50 Queen Anne's Gate Tel. +44 20 7273 2578 SW1H 9AT London Fax. +44 20 7273 3708

England, United Kingdom E-mail

A.Lawrence@homeoffice.gsi.gov.uk

Hay David, Chief Emergency Planning Officer

Cleveland Emergency Planning Unit

P.O.Box 194 Tel. +44 01642 721121 TS5 64F Middlesbrough Fax. +44 01642 821016

England, United Kingdom E-mail <u>david.hay@hartlepool.gov.uk</u>



East Raymond Leslie, Senior Scientific Officer

Home Office Emergency Planning

Room 663, 50 Queen Anne's Gate Tel. +44 20 7273 2334 SW1H 9AT London Fax. +44 20 7273 2865

England, United Kingdom E-mail

Ray.east@homeoffice.gsi.gov.uk

Soddu Pierluigi, Geologyst - Office Manager of S.S.N. Information System

Italian Siesmic Survey (S.S.N.)

Via Curtatone, 3 Tel. +39 06 4444 2546 00185 Roma Fax. +39 06 4466 579

Italy E-mail giovanna.martini@dstn.it

Martini Maria Giovanna, Geologyst - Project Manager of S.S.N. Information System

Italian Siesmic Survey (S.S.N.)

Via Curtatone, 3 Tel. +39 06 4444 2546 00185 Roma Fax. +39 06 4466 579

Italy E-mail <u>giovanna.martini@dstn.it</u>

Bruck Charles, Engineer

Civil Protection Authority

Rue Robert Stumper, 1 Tel. +352 49771 411 2557 Luxembourg Fax. +352 49771 771

Luxembourg E-mail <u>Charles.Bruck@protex.etat.lu</u>

Drax Heinz, Vorsitz "Ausschuss fuer Information - u. Kommunkationwesen" des AKV der

Staendigen Konferenz der Innenminister u. -senatoren der Laender

Bayerisches Staatsministeriun des Innern

Odeonsplatz 3 Tel. +49 892192 2652 D-80539 Muenchen Fax. +49 892192 12562

Duetschland E-mail Heinz.drax@stmi.bayern.de

Vetter Hubert, Official

Amt der Vorarlberger Landesregierung

 Römerstrasse 15
 Tel. +43 5574 511 21115

 6900-Bregenz
 Fax. +43 5574 511 21195

 Austria
 E-mail hubert.vetter@vlr.gv.at

Kneisl Josef, Referent Warning and Alarm System in Vienna

Chief Executive Office of the City of Viuenna for Rapid Relief and Aid Programs

 Rathausstrasse 1
 Tel.
 +43 14000 75236

 A-1082 Vienna
 Fax.
 +43 14000 99 75236

 Austria
 E-mail
 kne@mdh.magwien.gv.at



Jautz Manfred, Chiefoperator of the Publ. Warning and Alarm System in Vienna

Vienna Firebrigade

 Lichtenfelsgasse 2
 Tel.
 +43 14000 81718

 A-1032 Vienna
 Fax.
 +43 14000 99 81718

 Austria
 E-mail
 jau@m68.magwien.gv.at

Beichmann Ulrik Fredrik, Department Engineer

Directorate for Civil Defence and Emergency Planning

P.O.Box 8136 Tel. +47 2235 8400 0033-Oslo Fax. +47 2235 0670

Norway E-mail <u>fredrik.beichmann@dsb.dep.no</u>

Berthelsen Svend Robert, Advisor

Directorate for Civil Defence and Emergency Planning Civil Defence Department, Planning and Education Section

P.O.Box 8136 0033-Oslo

Norway E-mail <u>svend.berthelsen@dsb.dep.no</u>

Valkonen Simo

Emergency Services College

P.O. Box 1122 Tel. +358 17 307 357 70 821 Kuopio Fax +358 17 307 222

Finland E-mail <u>simo.valkonen@peo.intermin.fi</u>

Koivukoski Janne

Emergency Response Centre Authority

P.O. Box 26 Tel. +358 9 160 2962 FIN-00023 Fax +358 9 160 2520

Government Finland E-mail janne.koivukoski@112.fi

Aaltonen Jukka

Emergency Response Centre Authority

P.O. Box 26 Tel. +358 9 160 88989 FIN-00023 Fax +358 9 160 2520 Government Finland E-mail jukka.aaltonen@112.fi

Jääskeläinen Mikko

Emergency Response Centre Authority

P.O. Box 26 Tel. +358 9 160 2976 FIN-00023 Fax +358 9 160 2520

Government Finland E-mail mikko.jaaskelainen@112.fi



Résumé du questionnaire

Avant-propos

Un questionnaire joint à l'invitation et aux formulaires d'inscription a été adressé aux Etats membres. L'idée était de faire un état des lieux des différents systèmes techniques utilisés pour alerter et pour informer la population dans les différents pays. Par ailleurs, nous avons voulu savoir où l'on en est en matière de projets et de plans destinés à renouveler les systèmes d'alerte et faire la lumière sur les perspectives d'avenir.

Les questionnaires ont reçu peu d'écho. La plupart des réponses sont parvenues après renouvellement des demandes. Le retard et l'absence totale de réponses indiquent probablement que les questionnaires n'ont pas été envoyés à la bonne adresse dans le pays de destination. Par ailleurs, la responsabilité dans ce domaine est répartie aux différents niveau de l'organisation, voire entre différentes organisations.

En tout cas, nous avons réussi à faire un résumé qui - nous l'espérons - constituera un document de référence pour l'atelier de Kuopio. Une enquête européenne peut être réalisée à partir de ces réponses, en notant cependant que nous n'avons pas reçu de réponse de la part de tous les Etats membres.

Observations générales

- les différent pays sont dotés de systèmes très différents:
- certains pays ne disposent pas d'un système d'alerte couvrant l'ensemble de leur territoire;
- toutes les réponses indiquent que la radio et à la télévision ont un rôle significatif;
- les signaux vocaux des systèmes d'alerte utilisés en plein-air différent sensiblement d'un pays à l'autre; de même, des signaux très différents sont utilisés dans l'Union européenne (EU);
- les instructions communiquées à la population sont très similaires dans chaque pays;
- il ne semble pas y avoir de rénovations techniques en court;
 - l'avenir fait place à des attentes utilisation de la télévision numérique, technologie de l'Internet et réseaux de téléphones mobiles.

Les signaux vocaux utilisés dans les systèmes d'alerte à l'extérieur devraient être normalisés dans l'UE. Il conviendrait de mener une recherche afin d'établir dans quelle mesure les citoyens connaissent les signaux et comment ils réagissent lorsqu'ils les entendent. Dans l'hypothèse, les gens ne reconnaissent pas les signaux et ils ne réagiraient pas si le système venait à être réellement utilisé.



Une instance devrait envisager les réelles possibilités de tirer partie des nouvelles technologies. Un état des lieux préliminaires, relatif à leur application, devrait être fait.

Résumé question par question

1) Enumérez et décrivez brièvement la nature de l'information à la population, les systèmes de surveillance et d'alarme qui sont utilisés dans votre pays en prévision d'accidents et de catastrophes majeures (nucléaire, chimique, inondations, tremblement de terres etc.).

Pays	Réponses
Autriche	Il existe un système de surveillance et d'alerte autrichien, doté d'environ 700 sirènes, et d'un système d'alerte précoce à la radiation; il se compose de 340 stations de mesures, situées à une distance maximum de 15 km l'une de l'autre.
Land de Bavière	 Les systèmes d'alerte et d'alarme de la population du Land fédéral de Bavière sont les suivants: transport de haut-parleurs / sirènes mobiles (la population sera réveillée par les sirènes et l'information lui sera communiquée par haut-parleurs mobiles. Annonces à la radio Vidéotex Le système d'alarme au moyen de sirènes dans un rayon de 25 km autour des centrales nucléaires dans le Land de Bavière en cas d'accident touchant des installation techniques de la centrale.
Danemark	- Bulletins (par ex. en cas de crues/d'inondations) La Protection civile a mis en place un nouveau système d'alerte couvrant
	tout le pays, pour chaque district de la police, durant la période 1991-1993. Le système inclut env. 1.100 nouvelles sirènes électroniques et à alimentation de secours, avec systèmes de commande et de contrôle associés. Ces sirènes permettent d'alerter jusqu'à 80% de la population danoise, en cas d'accidents ou de catastrophes. Les 20% restant seront alertés par une alerte supplémentaire diffusée par les médias.
	Les sirènes peuvent également être entendues à l'intérieur des locaux, dans toute la zone de couverture.
	Le système est capable d'envoyer des messages, par procédé électronique à Radio Danemark; toute autre information relative à une situation de risque pertinente peut être transmise, sans délai, via la radio et la télévision.
Finlande	En Finlande, le système d'alerte est basé sur des systèmes d'alarme à l'extérieur et sur l'utilisation de nouveaux flashes contrôlés par RDS à la



	radio. Le télétexte est également utilisé. On dénombre environ 1500 alarmes à l'extérieur; elles couvrent les villes et les agglomérations. Les régions faiblement peuplées prévoient d'utiliser des véhicules munis de haut-parleurs. Les alarmes à l'extérieur sont déclenchées soit à partir des centre d'alerte, par activation locale dans les casernes de sapeurs-pompiers ou dans les Q.G. opérationnels de commande et de contrôle, en temps de guerre. Le système de contrôle des alarmes sera renouvelé d'ici 2006 dans le contexte du projet Virve et des centres d'alerte. (VIRVE désigne le nouveau projet de réseau radio basé sur TETRA)
Italie	 En Italie, on distingue trois types d'événements définis respectivement "Type "A", Type "B", Type "C", : A = catastrophes naturelles ou d'origine humaine, susceptibles d'interventions d'une administration publique unique utilisant des moyens et des ressources ordinaires. B = catastrophes naturelles ou d'origine humaine, susceptibles d'interventions de différentes administrations ou organisations utilisant des moyens et des ressources ordinaires. C = catastrophes naturelles ou d'origine humaine, susceptibles d'intervention mettant en oeuvre des moyens et des ressources extraordinaires, en raison de la gravité ou de l'étendue géographique. En Italie des plans d'alerte seront élaborés en prévision de risques majeurs, naturels ou non (voir ci-joint la description de la protection civile italienne). Il y aura trois niveau de compilation prévus (national, provincial, municipal), avec mesures conséquentes d'alerte, d'alarme et d'informations de la population. Pour l'instant, il n'existe pas de procédures standard pour la compilation de plans, et chaque pouvoir local peut décider des meilleures procédures à appliquer.
Luxembourg	La population du Luxembourg est alerté au moyen d'un système d'alarme à l'extérieur en cas d'accidents majeurs. Une information simultanée est assurée par les médias (radio, TV) via le "Service d'Information et de Presse" du Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas	Il existe, aux Pays-Bas, un système d'alerte étendu, depuis les années 1950. Les vieilles sirènes électromécaniques ont récemment été mises hors service pour être remplacées par un nouveau système d'alerte national; placé sous le contrôle direct du Ministère de l'Intérieur, il est devenu opérationnel au début de juin 1998. Le système est destiné à parer à toutes les urgences susceptibles de causer des dommages pour la population. Opérationnel en temps de paix comme en temps de guerre, il est conçu pour toucher l'ensemble de la population, à l'extérieur. Le nouveau système est constitué de 45 stations de contrôle régional et d'environ 3500 sirènes. Un signal unique est utilisé. Ce signal, émis par sirène, dure 15 minutes.



	La radio locale et /ou le réseau de télévision avertissent la population. Il n'existe pas de texte standard pour une alerte par haut-parleurs . Certaines régions disposent d'une bande enregistrée standard, diffusée sur la radio locale au moment où les sirènes sont déclenchées.
Norvège	Le système de surveillance et d'alerte destiné à la population est basé sur l'emploi de sirènes pneumatiques; il a été construit et développé au fil des années depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à ce jour.
	Le contrôle des sirènes fait appel à trois systèmes différents:
	Des lignes raccordées aux commandes locales et aux points d'émission des signaux.
	 Un système radio VHF avec un récepteur de contrôle sur chaque site, couvrant principalement le sud du pays.
	3. Un système radio RDS avec un récepteur de contrôle sur chaque site, couvrant le centre et le nord du pays.
	Lors de l'utilisation du signal indiquant "annonce importante - écoutez la radio" un message est lu à la radio, et des instructions sont données sur le télétexte. Le même système est utilisé en cas d'annonce de panne nucléaire et d'autres accidents ou catastrophes.
Suède	En Suède, il existe trois systèmes majeurs d'alerte et d'information. Le système de base utilise la diffusion sur le réseau de diffusion MF. On distingue deux niveaux de priorités pour les messages utilisés: le message d'alerte, qui est diffusé immédiatement par tous les réseaux de radio et de télévision; et message d'information lorsqu'il n'y a pas de demandes de diffusion immédiate.
	Ensuite, il y a le système d'alerte à l'extérieur; installé dans environ 250 municipalités, il est généralement concentré dans les villes et les villages de plus de 1000 habitants. Le système est prévu pour être utilisé en temps de paix comme en temps de guerre; il inclut environ 4800 sirènes. Lorsque le système d'alerte à l'extérieur est utilisé, il est immédiatement suivi d'un message d'alerte à la radio et à la télévision.
	Le troisième système est le système d'alerte à l'intérieur des locaux; il est utilisé dans les périmètres d'alerte qui ceinturent les quatre centrales nucléaires. Des récepteurs spéciaux RDS ont été mis au point; environ 2500 récepteurs ont été installés. Dans une des centrales nucléaires, l'alerte interne est également transmise par la système de téléphone public, mais ce système est désuet et ne sera plus opérationnel après 2003.
Suisse	L'alerte de la population est basée sur l'emploi de sirènes. Environ 4500 sirènes stationnaires sont installées et quelques 3000 sirènes



mobiles sont disponibles. Le nombre de sirènes permet d'alerter plus de 95% de la population suisse.

Une alerte peut être déclenchée soit par les services d'alerte et par les pouvoirs locaux, en cas de dangers locaux, soit par le Centre national d'opération d'alerte (NEOC) en cas de danger sur une grande échelle (par ex. accident nucléaire).

L'alerte par les autorités locales, en cas de dangers de grande envergure est prévue avant de donner l'alarme si l'on dispose de suffisamment de temps ou si les circonstances le nécessitent. Un message d'alerte est communiqué aux pouvoirs locaux, à partir du Centre national (NEOC), via les Q.G. de la police cantonale.

Royaume-Uni

Pas de système d'alerte extérieure actuellement en place à l'échelle nationale.

A l'exception, peut-être, des inondations, des catastrophes en temps de paix, des événements complètement inattendus, sans alerte préalable, peuvent se produire, avec des effets locaux immédiats, mais susceptibles de se propager vers les régions voisines. C'est pourquoi les procédures d'alerte de la population s'étendraient progressivement, à partir de la région où s'est produit l'accident, vers celles qui pourraient être touchées. Au Royaume-Uni, cela mettrait en oeuvre des dispositifs locaux soigneusement répétés, faisant intervenir les organismes chargé de la planification des urgences, la police, les service de lutte anti-incendie et ambulanciers, ainsi que les réseaux des radios locales et régionales et de télévision.

Substances chimiques

Tout un éventail de méthodes peuvent être utilisées pour alerter la population - systèmes automatiques affectés à demeure, radiodiffusions locales et véhicules de police munis de haut-parleurs .

Nucléaire

Biologique

Pas de système national en place.

Temps de guerre

Alerte en cas d'attaque aérienne

Le Home Office a confié à la British Broadcasting Corporation (BBC) la mission d'élaborer le système NAWS (National Attack warning system - Système d'alerte national en prévision d'une attaque aérienne); basé sur les dispositifs existants de transmission par diffusion, il permet déjà de toucher 96% de la population. En cas de tension et par souci de flexibilité, le système prévoit en outre, une distribution d'appoint utilisant les lignes téléphoniques privées et d'autres circuits. Il utiliserait un équipement de déclenchement, contrôlé à distance, pour connecter les centres d'alerte avec



	les transmetteurs affectés à demeure, afin qu'un message d'alerte soit lancé dans les 60 secondes. L'utilisation de connexions à distance confère la capacité de "diriger" le signal d'alerte sur des voies alternatives, en cas de dommages subis par les réseaux, à la suite d'une attaque.
--	---

2) S'il existe un système d'alerte à l'extérieur, comment celui-ci est-il enclenché? Décrivez brièvement les alternatives, les connexions de contrôle et les sites d'où l'alerte peut être déclenchée.

Pays	Réponses
Autriche	Le système de surveillance et d'alerte autrichien peut être déclenché : a) par le Centre d'alerte fédéral ou par le Centre d'alerte fédéral suppléant; b) par les Centres d'alerte provinciaux ou par les Centres d'alerte provinciaux suppléants; c) par les Centres d'alerte des districts; d) dans les districts ruraux, par les postes de sapeurs-pompiers bénévoles locaux.
Land de Bavière	Le système d'alarme, au moyen de sirènes dans un rayon de 25 km autour de la centrale nucléaire, dans le cas improbable mais non totalement exclu d'accidents touchant des installations nucléaires. Il existe des instructions relatives à la possibilité du système d'alerte dans les "entreprises dangereuses" dans le Land de Bavière. Les autorités en charge d'assurer une protection permanente contre les catastrophes prennent la décision relative au moment et à l'endroit où utiliser le système d'alerte au moyen des sirènes.
Danemark	Les sirènes sont contrôlables à distance par les commissariats de police, qui assurent des permanences 24h sur 24 (centres d'alerte), et par les centres locaux de commande et de contrôle de la Défense civile (CD).
Finlande	Les alertes à l'extérieur sont enclenchée soit à partir des centres d'alerte, soit par activation locale dans les casernes de sapeurs-pompiers soit, en temps de guerre, à partir des Q.G. de commande et de contrôle.
Italie	-
Luxembourg	Le système d'alerte à l'extérieur est lancé par le centre d'appel d'alerte



	T
	112.
Pays-Bas	La commande des sirènes est entièrement décentralisée vers les régions du service de lutte anti-incendie. En situation d'alerte, la commande des sirènes sera confiée aux autorités locales, celles-ci étant responsables de la mise en oeuvre, à l'échelon local, des opérations faisant suite aux catastrophes.
	Les sirènes peuvent être déclenchées, en nombre variables, à partir de tous les postes de sirènes dans la région.
Norvège	Le signal peut être lancé par signaux radios VHF (DTMF) ou par un signal RDS codé. Le lancement peut être effectué, pour l'ensemble du pays, par signal RDS (pas encore entièrement développé) ou par le système VHF, qui transmet aux autorités locales l'ordre de lancer un signal spécifique. Des signaux peuvent aussi être lancés localement par les deux systèmes, s'il y a lieu d'informer ou d'alerter la population.
Suède	Il existe, à l'heure actuelle, deux systèmes distincts pour déclencher le système d'alerte à l'extérieur. L'ancien, qui utilise le téléphone public, est désuet, et son exploitation est coûteuse. Ainsi, seuls des groupes importants de sirènes couvrant des zones étendues peuvent être activés par ce système, ce qui n'est pas toujours nécessaire. La plupart du temps, le recours à un groupe de sirènes peu nombreuses suffit. L'alerte à l'extérieur est, par conséquent, rarement utilisée, afin de ne pas alarmer les personnes qui ne sont pas en danger.
	Un nouveau système a été élaboré aux fins d'exploitation, de maintenance et de supervision des sirènes. Il consiste en un réseau indépendant à deux voies pour la communication radio entre le centre et les sirènes. Par ce système, il est possible de sélectionner et d'envoyer différents signaux d'alerte à des groupes de sirènes préalablement définis, ou à un groupe bien défini en prévision d'un accident particulier, ou même à une seule sirène. Ainsi, le système se caractérise par sa flexibilité totale. L'unité centrale du système est dotée d'un PC, avec une carte qui permet de visualiser le site et le statut de chaque sirène. L'installation de ce système a débuté en 1999; pour l'instant, 1400 sirènes, sur les 4800 prévues, ont été installées. Son achèvement est prévu pour 2003.
	Le système d'alerte à l'extérieur peut être lancé à partir des centres de secours municipaux ou à partir du pupitre de commande des services d'alerte.
Suisse	Environ 4000 sirènes stationnaires sont installées, dont la moitié, à l'heure actuelle, sont reliées à un système de contrôle à distance. De tels systèmes sont principalement installés dans les grandes municipalités et



	dans les villes. Il est envisagé de faire en sorte que toutes les sirènes stationnaires d'une municipalité ou d'une région soient reliées à un système de contrôle à distance.
	Les sirènes peuvent fonctionner, chacune séparément ou par contrôle à distance, si elles sont reliées à un tel système.
Royaume-Uni	Pas de système d'alerte à l'extérieur en place.

3) Quelle autorité ou quelle organisation a l'autorisation de lancer l'alerte à la population?

Pays	Réponses	
Autriche	En Autriche, l'alerte peut être déclenchée par le Comité de coordination de la gestion de la crise au niveau fédéral ou, en cas d'alerte, par le Centre d'alerte fédéral, en coopération avec le responsable gouvernemental à la Direction chargée de la protection contre les radiations. A Vienne, l'alerte peut être lancée par le responsable du gouvernement de la province - le maire de Vienne - ou par un de ses représentants ou, en cas d'alerte, par l'officier de permanence de la brigade des sapeurs-pompiers professionnels.	
Land de Bavière	 3) L'alerte des habitants au moyen de haut-parleurs mobiles, par radio, vidéotex et en l'informant par des brochures peut être organisée par les autorités chargées de la protection contre les catastrophes (autorités administratives régionales, gouvernements, Ministère de l'Intérieur) l'administration locale de la protection contre les catastrophes la police les autorités responsables de la lutte anti-incendie La décision d'utiliser le système d'alerte au moyen de sirènes dans un rayon de 25 km autour de la centrale nucléaire peut être prise uniquement par les autorités chargées de la protection contre les catastrophes. 	
Danemark	La police et la DEMA (DEMA = Danish Emergency Management Agency - l'Agence danoise de gestion des urgences)	
Finlande	En temps de paix, l'autorité locale en charge du sauvetage ou le centre d'alerte décident à quel moment il convient de déclencher l'alerte à la population en fonction de la nécessité de l'acte. En temps de guerre, l'alerte est lancée à partir de salles de commande et de contrôle ou à partir des centre d'alerte.	



	Les usines qui utilisent des matériaux dangereux disposent de leurs propres systèmes d'alerte. En cas d'alerte, l'usine prend elle-même ses décisions relatives au déclenchement de l'alerte; les centrales nucléaires sont dans ce cas. En cas d'accident nucléaire, les actions sont basées sur une coopération déléguée. Selon l'ampleur de l'accident, les actions sont lancées par une autorité locale, chargée des opérations de sauvetage ou par l'autorité en	
	charge de la protection civile au Ministère de l'Intérieur.	
Italie	Selon la nature de l'événement, le DPC national ou l'autorité locale ont l'autorisation de lancer l'alerte à la population (DPC = Dipartimento Protezione Civile / Département de la protection civile)	
Luxembourg	Uniquement le Centre d'alerte de la Protection civile (Ministère de l'Intérieur).	
Pays-Bas	L'activation des sirènes se fera de manière décentralisée, selon la géographie des régions de l'Organisation des services de lutte anti-incendie. Chaque région a son centre de commande et de contrôle, d'où les sirènes sont enclenchées. Il appartient à l'autorité de décider si le système de sirènes à l'extérieur sera ou non utilisé et à quel moment; il se base sur une fonction de délégation. La décision finale, relative à l'instance qui déclenchera le système, dépend de la gravité de la situation.	
Autriche	En Autriche, c'est le chef des forces conjointes et le Premier Ministre qui peuvent donner l'ordre de déclencher l'alerte à tout le pays. A l'échelon local, c'est le Chef de la police qui peut décider et ordonner le déclenchement d'une alerte à la population ou d'informer celle-ci par un signal.	
Suède	Le système d'alerte à l'extérieur peut être déclenché à partir des centres de secours municipaux ou au moyen du pupitre de commande des services d'alerte.	
Suède	Les personnalités et les autorités suivantes sont autorisés à lancer des messages d'alerte à la radio et à la télévision (voir réponse à la question 1). Le Chef de l'unité anti-incendie (d'un service de secours municipal) Le Chef de la police du comté Le commandant d'une opération de sauvetage L'officier de permanence (brigade de service de secours municipal) L'adjoint au Chef de la police du comté qui est de permanence La direction administrative du comté Le Directeur de la région de protection civile Les garde-côtes	



	L'administration suédoise de l'aviation civile L'administration de la Police nationale L'agence suédoise de la protection civile L'Administration nationale des transports maritimes et de la navigation Les industries qui ont l'autorisation de la municipalité où elles sont établies de déclencher le système d'alarme.
Suisse	En général, les municipalités sont responsables de la sécurité de leurs habitants. En cas d'alerte locale nécessitant l'alarme de la population touchée, la sirène d'alarme peut être déclenchée soit par les services d'alerte locaux (par ex. les sapeurs-pompiers) soit par l'autorité correspondante (conseil municipal). En cas d'alertes de grande envergure (ex. accident nucléaire), c'est le Centre national des opérations d'alerte (NEOC) - agence fédérale - qui juge la situation et qui décide d'alerter les autorités locales et/ou la population, au moyen des sirènes.
Royaume-Uni	Si l'incident revêt un caractère inattendu, l'agence responsable qui est la première sur les lieux déclenche les procédures d'alerte. Si l'accident survient sur un site réputé dangereux, son exploitant est impliqué dans la décision d'initier les procédures d'alerte. En cas d'attaque hostile, l'alerte serait lancée par le Home Office du Royaume-Uni.

4. Quels types de signaux sonores utilise-t-on dans le système d'alerte à l'extérieur et dans quel but? Décrivez le signal en fonction du temps (verbalement ou au moyen d'une illustration).

Référence à la Directive du Conseil 92/58/EEC du 24 juin 1992, concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de au travail (neuvième directive particulière au sens de l'article 16.1 de la directive 89/391/EEC, Journal officiel Journal L 245, 26/08/1992 p.0023 – 0042) et avec la norme ISO 8201:1987. Signal acoustique audible d'évacuation d'urgence.

Sommaire des réponses à la question 4

On peut conclure, en résumé, que dans les pays où il existe un système d'alerte national à l'extérieur, les signaux utilisés diffèrent considérablement. En Europe, il existe au moins X signaux utilisés à des fins diverses. Néanmoins, l'information adressée aux citoyens est presque toujours la même: "Rentrez chez vous, protégez-vous, fermez les portes, les fenêtres et l'air conditionné, écoutez la radio ou la télévision pour de plus amples renseignements". Par ailleurs, dans certains pays un signal spécifique est utilisé pour alerter l'organisation de secours ou militaire.

En conclusion, les possibilités de normaliser la forme et l'utilisation des signaux vocaux en Europe devrait être étudiée. D'un autre côté, une étude permettant d'apprécier comment les citoyens reconnaissent les signaux vocaux et comment améliorer l'information devrait être faite.



Les signaux vocaux sont décrits à l'annexe A.

4a) Existe-t-il des plans visant à interconnecter un système d'alarme à l'extérieur avec des systèmes d'alarme à l'intérieur; avez-vous des positions nationales sur ce sujet?

Pays	Réponses	
Autriche	Des idées relatives à l'interconnexion des systèmes d'alarme à l'extérieur et à l'intérieur ont été émises en Autriche, mais il n'existe pas de plan. Il y a simplement la recherche d'un système d'alarme approprié à l'intérieur.	
Land de Bavière	Dans un rayon de 25 km autour de la centrale nucléaire, le signal (= 1 min Heulton) devrait être entendu à partir à la radio et par haut-parleurs. Après l'ordre de déclencher le système d'alerte à l'extérieur, donné par les autorités, la population est plus amplement informée par radio.	
Danemark	Pas pour le moment.	
Finlande	Pas de systèmes d'alarmes ni de plans précis. Les centres d'alerte ont des instructions en vue d'alerter les sites souterrains dans leur région.	
Italie	-	
Luxembourg	Pas en service et pas de plans envisagés à cet égard.	
Pays-Bas	-	
Norvège	Il n'existe pas de plan officiel visant à connecter les systèmes d'alarme à l'extérieur et à l'intérieur. Nous recommanderons au gouvernement une telle connexion si nous nous dotons d'un nouveau système d'alarme en Norvège.	
Suède	Dans les zones de planification d'alerte, dans le périmètre des centrales nucléaires, des systèmes d'alarme à l'intérieur comme à l'extérieur sont utilisés simultanément, en cas d'accident. L'alarme et des messages d'information à la radio et à la télévision sont toujours communiqués en même temps.	
Suisse	A l'heure actuelle, il n'y a pas d'interconnexion envisagée entre le système d'alerte à l'extérieur et un système d'alerte à l'intérieur. L'alerte à l'intérieur relève de la responsabilité du propriétaire de l'établissement concerné (par ex. une société ou une entreprise).	
Royaume-Uni	Aucun système d'alarme à l'extérieur en place, au niveau national, à l'heure actuelle. Il existe des systèmes locaux, utilisés dans des zones sujettes aux inondations; leur utilisation, dans le cadre d'un éventail de dispositions d'alerte, est à l'étude.	



5) Le système d'alerte en plein-air est-il utilisé pour autre chose que pour alerter les citoyens, par ex. pour alerter les pompiers bénévoles? A quoi d'autre peut-il être utilisé?

Pays	Réponses	
Autriche	Le système d'alerte à l'extérieur est également utilisé pour alerter les pompiers bénévoles (voir pt. 4.5: signal aux pompiers).	
Land de Bavière	Le système d'alerte à l'extérieur utilisé dans un rayon de 25 km autour des centrales nucléaires est également adéquat pour les alertes en cas d'incendie. Aucun autre n'est utilisé.	
Danemark	Non, et pas de plans en vue d'autres utilisations.	
Finlande	Jusqu'au 31 décembre 2001, le signal signifiant "fin de danger" peut être utilisé pour alerter les secours. D'ici cette date, il existe un plan visant à développer des systèmes d'alerte par modems, pour des opérations de sauvetage, dans lesquelles les alertes à l'extérieur sont uniquement destinées à alerter la population en temps de guerre. En Finlande, l'ordre d'alerter la population par signaux vocaux a été révisé l'an dernier, en raison d'une contradiction entre les signaux prévus pour le temps de paix et le temps de guerre. Les mêmes signaux étaient utilisés, avec des significations différentes en temps de paix et en temps de guerre.	
Italie	-	
Luxembourg	Un des signaux est réservé à l'alerte des pompiers bénévoles.	
Pays-Bas	Non.	
Norvège	Le système est utilisé are uniquement pour alerter les citoyens en temps de paix, mais le signal "annonce importante - écoutez la radio" peut être utilisé pour la mobilisation des forces militaires.	
Suède	Le système d'alerte à l'extérieur est utilisé exclusivement pour alerter la population et pour "l'alerte d'urgence" (voir point 4).	
Suisse	Le système de sirènes peut aussi être utilisé dans certaines municipalités pour alerter les sapeurs-pompiers. Dans ce cas, un signal différent est utilisé (son Cis-Gis).	
Royaume-Uni	Dans les régions sujettes aux inondations où il existe un système s'alerte à l'extérieur, celui-ci consiste habituellement en sirènes électromagnétiques, qui ne peuvent véhiculer d'information; seul un signal sonore signifiant l'imminence d'une inondation se fait entendre.	



6.Comment utilisez-vous ou envisagez-vous d'utiliser d'autres moyens modernes pour alerter la population (système RDS, TV numérique, Internet etc.)?

Pays	Réponses	
Autriche	Un projet pilote sur l'utilisation de l'Internet est en cours à Vienne (bulletin).	
Land de Bavière	En plus du système d'alerte mentionné ci-dessus, il n'existe pas de plans en vue d'autres systèmes d'alerte dans le Land de Bavière.	
Danemark	Radio Danemark utilise des messages RDS dans ce dessein.	
Finlande	Un système RDS à l'échelle national est utilisé. L'utilisation de l'Internet n'est pas encore envisagée. Le débat a fait place à l'utilisation des téléphones mobiles pour alerter l'opinion, sans que ce soit l'objet de plans bien arrêtés.	
Italie	Actuellement, la télévision, la radio et la presse sont utilisées pour diffuser et pour montrer des interviews aux experts et aux agents de la fonction publique qui sont employés à la gestion de l'événement. Les instituts de recherche ou une enquête nationale a utilisé l'Internet pur présenter des rapports d'information relatifs à l'événement. Pour le premier plan d'alerte sismique nationale et l'aspect information de la population, des contacts ont été pris avec tous les médias locaux et nationaux (presse et télévision), afin de constituer des canaux officiels de communication gérés, directement par l'instance responsable de l'alerte.	
Luxembourg	 Connexion avec les stations de radio nationales (en service) Connexion avec la station unique de télévision nationale (en service) Connexion avec les prestataires de systèmes câblés de télévision (à l'étude). 	
Pays-Bas	Le système de sirènes est censé être utilisé conjointement avec la télévision, locale ou nationale.	
Norvège	Sur ce sujet, nous en sommes au stade initial. Nous réfléchissons à l'alerte utilisant les téléphones cellulaires, la télévision, le RDS et d'autres nouvelles technologies modernes.	
Suède	Le système RDS est utilisé comme décrit ci-dessus. Une enquête sera lancée cette année pour voir si l'Internet peut être utilisé pour envoyer des messages d'alerte à la population. Des discussions sont en cours sur la manière d'utiliser le système DAB, mais à ce jour aucun plan n'est prévu à cet effet.	
Suisse	Dans l'étude de conception intitulée "Alerte et alarme 2000", les médias électroniques ont également été évalués. Le résultat indique que de tels	



	médias (Internet, RDS, etc.) pourrait être mieux utilisés pour informer plutôt que pour communiquer un message d'alerte.
Royaume-Uni	Le nouveau Groupe Technologie du National Steering Committee s'emploie à faire la revue des systèmes et fera des recommandations.

7) Avez-vous le type d'industrie qui utilise ou qui produit des substances dangereuses? Si oui, l'industrie a-t-elle l'obligation de gérer un système d'alerte (extérieur ou intérieur) en cas d'accident?

Pays	Réponses	
Autriche	Oui. I y a aussi des obligations de gérer des systèmes d'alerte.	
Land de Bavière	Il existe plusieurs entreprises qui utilisent ou fabriquent du matériel dangereux/susceptible de risques. Toutefois, il n'y a pas d'obligations publiques/communes de gérer un système d'alerte en cas d'accident.	
Danemark	DEMA est chargé de gérer le système d'alerte. (DEMA = Danish Emergency Management Agency - l'Agence danoise de gestion de l'urgence)	
Finlande	Oui. Elle aussi l'obligation de gérer leurs propres systèmes d'alerte.	
Italie	En Italie, plus de 350 industries utilisent ou produisent des substances dangereuses. L'industrie doit transmettre une notification et un plan de sécurité au Ministère de l'Environnement, au Ministère de la Santé et à l'autorité régionale. Le plan de sécurité contient le plan d'urgence extrême. La préfecture est tenue d'élaborer le plan d'urgence extrême. Le plan d'urgence extrême doit envisager tous les événements possibles et les éventuels scénarios de dommages conséquents. Ce plan doit constituer un rapport d'information compilé, destiné aux citoyens et aux travailleurs, sur les risques d'un accident important. En outre, le plan d'urgence extrême donne une description des activités industrielles, une description des substances concernées, une description de la nature des risques d'accidents importants et du type d'effets (analyse des scénarios et des conséquences) pour la population et pour l'environnement, la prévention et les mesures de sécurité qui sont utilisées, le système d'alerte et d'alarme ainsi que les règles de comportements à adopter.	
Luxembourg	Pas de type d'industrie utilisant ou traitant des substances dangereuses comme celles décrites dans la directive Seveso.	
Pays-Bas	Ce type d'industrie a une obligation de gérer un système d'alerte intérieur.	



Norvège	Il existe en Norvège trois régions spéciales où des substances dangereuses sont produites par l'industrie. Dans ces régions, un signal d'alerte spécial a été institué, indiquant "Gaz". Dans ces régions, l'industrie et le pouvoir local coopèrent pour alerter les citoyens. L'industrie a l'obligation de gérer un système d'alerte dans l'usine, le pouvoir local gérant pour sa part le système d'alerte à l'extérieur de l'usine.
Suède	Oui. Elle a aussi des obligations de gestion de systèmes d'alerte.
Suisse	Depuis 1991, il existe une "Ordonnance particulière en matière de protection contre les accidents majeurs", en vigueur. Cette réglementation fait obligation aux sociétés et aux entreprises qui produisent ou manufacturent des substances dangereuses de fixer les normes de sécurité nécessaires afin de prévenir des accidents majeurs. Dans l'éventualité d'un tel accident, l'entreprise a l'obligation d'informer l'agence ou l'autorité cantonales correspondantes.
	Le cas échéant, cette agence ou cette autorité alerteront alors la population.
Royaume-Uni	Oui. Les industries ont la responsabilité d'informer et de conseiller la population à l'échelon local, et de revoir ces dispositions tous les trois ans. En cas d'incident, les entreprises doivent disposer d'un système lui permettant d'informer et de dispenser des conseils en matière de sécurité. Toutefois, la nature du système n'est pas spécifiée, et elle est laissée à la discrétion locale.

8. Décrivez brièvement et en général qui est responsable, dans vote pays, de la gestion et du développement du système? Consultez-vous les brigades de sapeurs-pompiers lors du développement de vos systèmes?

Pays	Réponses
Autriche	Les pouvoirs provinciaux sont responsables de la maintenance et du développement du système. La coopération avec les brigades de sapeurs-pompiers bénévoles est étroite.
Land de Bavière	L'acquisition de haut-parleurs embarqués, de sirènes mobiles et stationnaires et les brochures relèvent, tout comme l'alerte proprement dite des autorités locales (administration de district, communes). Les



	développements techniques et organisationnels des sirènes dans un rayon de 25 km autour des centrales nucléaires relèvent du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur est également chargé des systèmes radio, de la planification des alertes et de l'information sur le vidéotex. En règle générale, le service de lutte anti-incendie n'y participe pas.
Danemark	La Police a ses propres instructions, classées, et le DEMA a les siennes.
Finlande	Le Ministère de l'Intérieur, le département de la protection civile donnent les ordres généraux de signaux d'alerte, ils procèdent à la mise en oeuvre technique du système d'alerte. Les collectivités locales ont la charge de la mise en oeuvre et du fonctionnement du système d'alerte à l'échelon local Les systèmes de contrôle sont gérés en coopération avec les centres d'urgence et avec les pouvoirs locaux.
Italie	Il n'existe pas de système national. Il y a le pouvoir local et le département de la lutte anti-incendie.
Luxembourg	L'autorité en charge de la protection civile, au Ministère de l'Intérieur, est responsable du système d'alerte à l'extérieur. Les brigades de sapeurs-pompiers sont subordonnées au Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas	Le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec le département régional de la lutte anti-incendie.
Norvège	En Norvège, l'organisation de la Défense civile est responsable de la gestion du système d'alerte. Le Directorat de la Défense civile et la Planification d'urgence sont responsables de l'élaboration du système; il n'y a pas de coopération ou de consultation avec les brigades de sapeurs-pompiers.
Suède	L'Agence suédoise de la protection civile est propriétaire du système d'alerte, elle est responsable de son développement. Les municipalités ont la charge de gérer le système et, en général, ce sont les brigades anti-incendie et de la protection civile qui font ce travail; nous les consultons lorsque le système est développé.
Suisse	La loi fédérale portant Protection civile stipule que les municipalités ont mission d'installer et de gérer un système approprié d'alerte à la population. En règle générale, les spécifications techniques d'un tel système sont ouvertes, mais tout système proposé par une entreprise doit être certifié par le Bureau fédéral de la protection civile. A l'heure actuelle, il n'y a pas de protection directe avec les brigades de sapeurs-pompiers, car celles-ci relèvent de la législation cantonale. A l'avenir, à partir de 2003, la fédération sera responsable de l'ensemble du système d'alerte et d'alarme à la population. En d'autres termes, un développement ultérieur sera développé avec toutes les organisations impliquées.



Royaume-Uni	Lorsque la radio et la télévision sont utilisées, les sociétés de diffusion gèrent le système et sont en liaison avec les organisations ad hoc locales pour établir la manière dont le système doit être utilisé. Lorsque des arrangements à l'échelon local sont planifiés/révisés, les organisations ad hoc locales sont parties des discussions.

9) Avez-vous des ordres, des instructions ou des recommandations nationaux concernant l'alerte à la population? Si oui, comment les appelle-t-on et comment sont-ils donnés?

Pays	Réponses
Autriche	Il existe un accord de 1987 entre le gouvernement fédéral et les neuf gouvernements provinciaux de l'Autriche, concernant le développement, la gestion, l'utilisation et le plan financier.
Land de Bavière	Le système d'alerte à la radio a été introduit dans le statut du Ministère de l'Intérieur, le 19 avril 1999 sous le titre "Les annonces à la radio/télévision en cas de situations catastrophiques et les décisions d'utiliser les sirènes.
Danemark	Les messages d'alerte diffusés par Radio Danemark sont décrits.
Finlande	Voir réponse 8. L'ordre des signaux d'alerte destinés à la population date du 26 novembre 1999.
Italie	Pour les catastrophes chimiques, la loi 177 fait obligation à l'entreprise de compiler un rapport d'information destiné au citoyen.
Luxembourg	Les instructions relatives à l'alerte de la population sont indiquées dans le plan d'alerte en cas d'incendie dans la centrale nucléaire de Cattenom (à la frontière française).
Pays-Bas	Nous gérons un cycle d'information nationale par les moyens de la radio et de la télévision, une fois par an.
Norvège	Oui, nous avons une instruction relative à l'utilisation du signal "annonce importante - écoutez la radio".
Suède	Nous avons des règlements nationaux concernant le système d'alerte à l'extérieur, depuis octobre 1996. Il existe, par ailleurs, un accord entre l'Agence suédoise pour la protection civile, la société suédoise de radiodiffusion et la société suédoise de télévision, relatif à l'alerte et l'information communiqués via la radio et la télévision. Cet accord a été signé en mai 1998.



Suisse	Il existe, à l'heure actuelle, de nombreuses prescription dans le cade de différents règlements. Il est envisagé d'intégrer ces différentes prescriptions en une seule "ordonnance d'alerte" (envisagée pour 2003).
Royaume-Uni	Il existe des règlements couvrant les accords relatifs à l'alerte pour les régions situées aux alentours des sites connus jugés dangereux.

10) Quelle sorte d'instruction donne-t-on aux citoyens en cas d'urgence, et comment sont-elles communiquées?

Pays	Réponses
Autriche	Voir annexe B.
Land de Bavière	Le type d'instructions données aux citoyens dépend de chaque situation. Les instructions seront communiquées par les haut-parleurs embarqués, la radio, le vidéotex et par brochures.
Danemark	Le son des sirènes signifie, pour les citoyens: rentrez chez vous, fermez fenêtres et portes, et allumez votre TV et/ou votre radio locales.
Finlande	Les instructions sont communiquées aux citoyens dans les annuaires téléphoniques et dans des instructions en matière de sécurité, sous la forme de publications locales.
Italie	Certaines normes de comportement sont communiquées à la population par la voie de la radio, de la télévision et de la presse écrite. Durant un urgence, ans les cellules de crises, différents experts ont la mission de fournir l'information appropriée aux médias. Des brochures spéciales sont publiées périodiquement et distribuées aux citoyens pour leur communiquer les instructions qu'ils doivent suivre en cas d'urgence. Des séminaires confiés à des experts sont également organisés dans les écoles et les universités.
Luxembourg	Le système d'alerte à l'extérieur a pour objet d'alerter la population, censée se brancher sur la radio nationale, laquelle donne notification à la population.
Pays-Bas	Le son des sirènes d'alerte signifie pour les citoyens: Rentrez chez vous, fermez fenêtres et portes et branchez votre téléviseur et/ou votre radio locaux.
Norvège	Les instructions invitent les citoyens à rester calmes, à fermes leurs fenêtres et à rester chez eux. Dans la plupart des cas, l'autorité utilisera la radio et le télétexte pour donner des instructions. Au cours des dix dernières années, le signal "annonce importante - écoutez la radio" a été utilisé à trois reprises. La



	dernière fois, c'était à l'occasion d'un accident ferroviaire à Lillestrøm, en avril de cette année. Il était nécessaire et d'évacuer de nombreuses personnes, en raison du risque d'explosion d'un wagon chargé de gaz liquide qui avait pris feu, le risque d'explosion étant imminent.
Suède	L'annuaire téléphonique contient l'information relative aux signaux d'alerte et ce qu'il convient de faire lorsque ces signaux sont utilisés. Cette information peut aussi être communiquée de plusieurs autres manières, par exemple par les plans du service municipale de la protection civile. Voir aussi la question 1, Alertes à la radio et à la télévision.
Suisse	Des instructions générales appropriées à différentes situations sont publiées dans les annuaires téléphoniques. Des instructions particulières seraient diffusées en fonction des besoins du moment. En cas d'urgence, la sirène signifiant "Alerte générale" invite la population à écouter la radio, laquelle communique alors les instructions appropriées.
Royaume-Uni	Des arrangements locaux sont appliqués, mais les précisions sont indiquées par voie d'avis et d'information.

10a) A quelle fréquence vérifiez-vous le fonctionnement du système? Avez-vous des dates ou des délais spécifiques pour la procédure de vérification? A quelle fréquence organisez-vous des exercices avec la population?

Pays	Réponses
Autriche	Le premier samedi d'octobre dans toute l'Autriche. Quelques vérifications supplémentaires sont organisées dans les provinces. Leur nombre et les dates varient selon les provinces.
Land de Bavière	Les haut-parleurs embarqués et les sirènes mobiles sont testés irrégulièrement. Il n'est pas nécessaire de tester le système radio, car les annonces ont été très souvent utilisées dans les situations de catastrophes. Les sirènes sont testées et essayées une fois par an. Les exercices impliquant la population ont été effectués dans un rayon de 25 km autour des centrales nucléaires. Il n'est pas nécessaire d'organiser des exercices d'annonces à la radio ni par haut-parleurs.
Danemark	
Finlande	Des instructions données dans les années 1980 recommandaient de tester tous les lundis, à midi; mais, à l'échelon local, la pratique varie. En tout cas, les tests ont lieu régulièrement.
Italie	Des exercices chaque année plus nombreux sont organisés chaque année avec la Task Force mixte spécifiquement entraînée en prévision d'une urgence



	particulière; en outre, des procédures d'urgence locales sont simulées avec la population.
Luxembourg	Le premier lundi de chaque mois à midi. Nous n'organisons pas d'exercices dans lesquels la population est impliquée.
Pays-Bas	Test du système au moins une fois par mois (alarme silencieuse); exercice avec la population au moins une fois par an.
Norvège	A l'échelon local, l'organisation de défense civile doit veiller à la maintenance de ses sirènes. Durant ce travail, elle procède a différents tests au niveau du système de contrôle. En Norvège, nous procédons deux fois par an - à la mi-janvier et à la mi-juin - et dans tout le pays à une vérification du son de l'ensemble du système. En janvier, le signal "annonce importante - écoutez la radio" est déclenché; en juin, le signal "attaque aérienne" et le signal "plus de danger" sont déclenchés à intervalles de cinq minutes.
Suède	Les systèmes d'alerte à l'extérieur et à l'intérieur, présentés dans la réponse à la question 1, sont testés le premier lundi de mars, juin, septembre et décembre. Le système à l'extérieur est testé à 15h00 et le système à l'intérieur à 19h00. En même temps, une information relative au test est diffusée à la radio. Les exercices impliquant la population sont très rares.
Suisse	Les sirènes sont vérifiées chaque année, le premier mercredi de février, à 13h30. La vérification est technique. Il n'y a pas d'exercices impliquant la population.
Royaume-Uni	Les arrangements locaux sont appliqués.

11) Dans quelle mesure le fonctionnement de votre système d'alerte actuel donne-t-il satisfaction et quel est son taux de couverture (pannes taux moyen, pourcentage de la population touchée etc.)

Pays	Réponses
Autriche	Le système couvre approximativement 60 80% de la population. Le taux de panne lors des vérifications du système est de l'ordre de 2%.
Land de Bavière	Les systèmes radio et vocaux à partir des haut-parleurs embarqués/sirènes couvrent l'ensemble du Land de Bavière. Les alertes par sirènes couvrent la zone comprise dans un rayon de 25 km autour des centrales nucléaires et au voisinage des "entreprises dangereuses".
Danemark	Pas d'information disponible sur la fréquence des pannes ni sur la couverture.



	Le système actuel est relativement récent.
Finlande	Pas d'information disponible sur la fréquence des pannes ni sur la couverture. Le système RDS est national, la couverture atteint 90%.
Italie	Pour un risque sismique, une demi-heure après la détection d'un événement sismique par le réseau de suivi; le Département national de la séismicité est en mesure de fournir à la Cellule centrale de gestion de crise des images complètes sur: l'épicentre, les structures, (hôpital, bâtiments militaires, écoles, hôtels, brigades de sapeurs-pompiers), la population, l'estimation des dommages, l'alerte spéciale (industrie chimique, barrages). Le système informatique est constitué en cluster afin de garantir un fonctionnement continu et de permettre aux opérateurs d'actualiser en temps réel l'information qui vient du bureau local. De cette manière, les procédures d'alerte déjà mise en oeuvre peuvent générer la nouvelle information en complément de celle contenue dans le RDBMS du Département national sur la séismicité et livrer à l'autorité DPC un scénario toujours actualisé.
Luxembourg	Pas de données.
Pays-Bas	Il n'y a pas eu de pannes du système jusqu'à présent; la couverture est nationale et représente 95% de la population.
Norvège	Il y a quelques années, nous avions une couverture théorique de 80% dans les zones construites. A la campagne, la couverture était de l'ordre de 2, et la couverture moyenne était estimée à environ 60%. Il y a cinq ans, nous avons du ramener le nombre des sirènes de 2000 à 1200. En conséquence, la couverture actuelle est d'environ 45%.
Suède	Le système d'alerte à l'extérieur couvre environ 60% de la population. Le système d'alerte à l'intérieur par RDS couvre tous ceux qui vivent dans la zone de planification d'alerte à l'intérieur autour des centrales nucléaires. L'alerte via la radio couvre évidemment toux ceux qui peuvent écouter la radio. Nous ne disposons pas de statistiques sur l'efficacité du système, indiquant dans quelle mesure celui-ci atteint la population visée.
Suisse	On dénombre 1 ou 2 fausse(s) alerte(s) par an, en raison de dysfonctionnements techniques. Les vérifications annuelles de sirènes indiquent une disponibilité moyenne supérieure à 95%.
	L'organisation d'alerte actuelle, avec ses 4000 sirènes stationnaires et 3000 sirènes mobiles, couvre plus de 95% de la population.
Royaume-Uni	Pas de système d'alerte à l'extérieur en place.



12) Avez-vous envisagé ou mis en oeuvre des projets visant à développer le système d'alerte à la population? Si oui, comment est-il organisé et que prévoit-il?

Pays	Réponses
Autriche	Non
Land de Bavière	Le Land de Bavière n'a pas, pour le moment, de projets visant à développer un nouveau système d'alerte de la population.
Danemark	DEMA suit de près l'évolution technique, mais il n'existe présentement aucun système qui puisse faire concurrence.
Finlande	En Finlande, la réforme du réseau radio des autorités et les centres d'alerte est en cours. Ces deux projets affectent le système d'alerte et les rénovations introduites portent en particulier sur les systèmes de contrôle. Le réseau radio sera mis en place d'ici 2003 et les centres d'alerte à l'horizon de 2006.
Italie	Oui. Par exemple, SMS utilisant le téléphone mobile.
Luxembourg	Au cours des prochaines années, nous remplacerons les sirènes existantes par des modèles électroniques avec des messages préenregistrés.
Pays-Bas	Non.
Norvège	Il n'existe pas encore de plan officiel.
Suède	Un nouveau système de contrôle du système d'alerte à l'extérieur
Suisse	Il est envisagé de relier toutes les sirènes stationnaires (à l'heure actuelle 4.160) à des systèmes de contrôle à distance régionaux. Présentement, la moitié des sirènes environ sont déjà reliées à des systèmes de contrôle à distance. De plus, il est envisagé de relier tous les systèmes régionaux à un système national de contrôle à distance.
Royaume- Uni	La présentation sera faite lors de l'atelier par M. Hay.

13) Quelles sont chez vous les perspectives techniques en matière d'alerte de la population?

Pays	Réponses
Autriche	Ajouter un système d'alerte intérieur au système d'alerte à l'extérieur existant.
Land de Bavière	Il est possible que nous soyons amenés à réorganiser le système de sirènes dans les zones sujettes aux crues et au voisinage des "entreprises dangereuses".
Danemark	
Finlande	Rénovation des systèmes de contrôle. Utilisation de téléphones mobiles pour alerter la population.



	Nouvelles possibilités avec la télévision numérique.	
Italie	Un nouveau système basé sur le web sera mis en place l'année prochaine, pour informer les citoyens dans le détail sur: ce qui se passe, que faire, quelles sont les instructions à suivre etc. Ces informations seront disponibles via l'Internet en utilisant un PC, un téléviseur, un téléphone cellulaire (UMTS).	
Luxembourg	 Sirènes avec messages préenregistrés Accès au site web du "Service Information et Presse" Raccordement avec les fournisseurs de systèmes de télévision par câble. 	
Pays-Bas		
Norvège	Nous envisageons l'alerte par téléphones cellulaires, télévision, RDS et autres nouveaux moyens technologiques modernes.	
Suède	Aucune perspective spécifique mis à part les enquêtes mentionnées à la question 6.	
Suisse	D nouvelles techniques sont constamment examinées. Pour le moment, le système d'alerte fondé sur l'emploi de sirènes est jugé très utile et efficace en terme de coûts. Le déclenchement des sirènes par contrôle radio, par exemple, pourrait constituer une amélioration.	
Royaume- Uni	Présentation lors de l'atelier.	

14) Comment tenez-vous compte des besoins des groupes particulièrement vulnérables (personnes âgées, handicapés de la vue ou de l'ouïe, touristes etc.)?

Pays	Réponses
Autriche	Nous espérons résoudre ces problèmes au moyen d'un système d'alerte à l'intérieur fonctionnement parfaitement.
Land de Bavière	Enfin, les annonces diffusées à la radio doivent être communiquées d'autres manières; notamment en informant les voisins, lorsque ceux-ci, le cas échéant, n'ont pas entendu l'annonce ou s'ils ne parlent pas l'allemand.
Danemark	Les municipalités ont la responsabilité de tenir compte des groupes vulnérables.
Finlande	Pas de plans particuliers.
Italie	A l'échelon local, il a été envisagé d'informer la population vulnérable au moyen de messages spéciaux et en plusieurs langues et d'alertes.



Luxembourg	
Pays-Bas	Pour les personnes âgées, nous gérons un système d'alerte et d'alarme local (bouton rouge); pour les handicapés de l'ouïe, nous avons élaboré un nouveau système que nous envisageons de mettre en oeuvre cette année.
Norvège	A l'échelon local, l'autorité est tenue d'enregistrer les groupes particulièrement vulnérables. Si une situation nécessitant de l'aide, il appartient aux autorités de faire le nécessaire.
Suède	Des discussions sur la responsabilité en matière d'alerte de ces groupes entre ont lieu entre plusieurs autorités, mais sans que l'on soit parvenu à des conclusions. Certaines enquêtes ont été menées et des équipements techniques sont actuellement testés aux fins d'alerte des handicapés de l'ouïe.
Suisse	La manière dont les sourds et les mal entendants pourraient être alertées est présentement à l'examen (par ex. au moyen d'un système optique). Autre projet à étudier: l'usage du système radio utilisé dans les transports publics, dans les villes, pour informer la population.
Royaume-Uni	Ce sujet est à l'examen.